




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-892**

Séance publique du

24 novembre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20211124- lmc1205088-DE-1-1 |
| Date de signature : 30/11/2021 |
| Date de réception : lundi 29 novembre 2021 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p> |

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS NATIONALE, RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET ONDA POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE

Le 24 novembre 2021 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 18 novembre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Madame Kayané BIANCO, Madame Françoise COURANJOU à Madame Solène TRIVIDIC, Madame Brigitte DEVESA à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Cyril DI MEO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Odile BONTHOUX, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Pierre SPANO, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Brigitte BILLOT, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Marc FERAUD.

Excusés sans pouvoir :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS NATIONALE, RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET ONDA POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans l'histoire du Bois de l'Aune, l'année 2021 restera marquée par le souvenir de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. L'activité du théâtre a été fortement impactée à partir de mars 2020 par la fermeture des salles, les phases de dé confinement du printemps, les mises en place de mesures barrières, couvre-feu, reconfinement de l'automne...

Néanmoins, les équipes du théâtre ont su réagir et s'adapter à la situation nouvelle. Le soutien des partenaires financiers s'est maintenu en 2021, notamment au travers d'appels à projet et de dispositifs de relance auxquels le Bois de l'Aune s'est porté candidat. Les projets et le calendrier de programmation ont été aménagés pour répondre aux contraintes imposées par la situation sanitaire et la réglementation. Durant toute la période, le Bois de l'Aune a orienté son action selon deux axes prioritaires : maintenir le lien au public et soutenir la création théâtrale.

Ainsi, malgré la conjoncture, la solidité et la pérennité des partenariats a permis au Bois de l'Aune de maintenir son ancrage dans le quartier du Jas de Bouffan et dans le paysage culturel, régional, local et national.

En 2022, le Théâtre du Bois de l'Aune souhaite continuer à développer son action sur les axes suivants :

- élaborer une offre artistique et culturelle et des actions de médiation hors les murs (établissements scolaires du secondaire, centre-ville, centres sociaux, hôpitaux et centres de jour, etc.),

- développer le travail mené avec les publics du territoire par l'organisation de projets participatifs associant artistes d'envergure (inter)nationale et habitants du territoire,
- apporter son soutien et son expertise en faveur de la création artistique en accueillant des compagnies locales et/ou nationales et/ou internationales en résidence,
- soutenir la diffusion des compagnies régionales en résonance avec la ligne artistique, du Bois de l'Aune dans la programmation de saison.

Le Théâtre du Bois de l'Aune souhaite faire des demandes de subventions pour le compte de la Ville d'Aix-en-Provence :

- à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour un montant maximum de 70 000 € maximum,
- au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant maximum de 80 000 € maximum,
- au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour un montant maximum de 30 000 € maximum,
- à l'Office national de Diffusion artistique (Onda) pour un montant maximum de 12 000 €.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 70 000 € maximum sera adressée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 80 000 € maximum sera adressée au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 30 000 € maximum sera adressée au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,
- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 12 000 € maximum sera adressée à l'Office national de Diffusion artistique (Onda),
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à encaisser les recettes correspondantes pour un montant maximal de 192 000 €,
- **DIRE** que ces recettes seront affectées en dépense au budget de la Direction du Théâtre du Bois de l'Aune imputation 92314 611 5287 (n°astre 8010),
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Élu délégué à signer tout document afférent à cette demande.

DL.2021-892 - DEMANDES DE SUBVENTIONS NATIONALE, RÉGIONALE,
DÉPARTEMENTALE ET ONDA POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 53 |
| Présents | : 35 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 53 |
| Pour | : 53 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

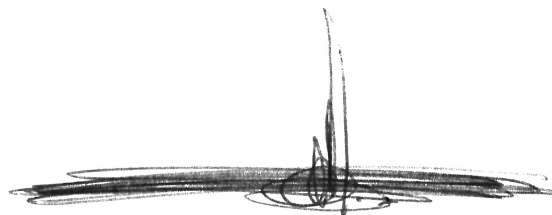
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 30 novembre 2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»